04B 1329

ABAX

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DEM COMMERCE DE CRÉTEIL
LE 27 OCT. 2006
SOUS LE N° 114497

Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 1.000€
Divisé en 100 Parts de 10 Euros chacune
Siège Social : VILLENEUVE LE ROI (94290)
Voie de Seine, Lieu-dit Le Ru Bateau
RCS CRÉTEIL B 453 028 763

EXTRAIT DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2006

SIXIÈME RÉSOLUTION
RECONSTITUTION DES CAPITAUX PROPRES

L'assemblée générale rappelle que lors de sa réunion du 30 Juin 2005, elle avait décidé de poursuivre l'activité sociale, nonobstant le montant des pertes subies.

Compte tenu du résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 Décembre 2005, l'assemblée générale constate que le capital se trouve reconstitué à plus de la moitié de son montant.

SEPTIÈME RÉSOLUTION
POUVOIRS POUR LES FORMALITÉS

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, certifié conforme par le gérant de la société, à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de publicité, consécutivement à la résolution qui précède.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME ET VÉRITABLE,
LE GÉRANT,

pour extrait certifié conforme
et véritable,
le Gérant